

1. IDENTIFICATION DU PRENEUR

N° client: 3 ___ - ___ - ___ - ___ - ___ - ___ OU N° contrat: 5 ___ - ___ - ___ - ___ - ___ - ___

Nom Prénom

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME (cocher obligatoirement un seul choix)

- Non enregistré
- CELI
- REER – Preneur cotisant OU REER – Conjoint cotisant
- FERR – Preneur cotisant OU FERR – Conjoint cotisant
- FRV – Participant ou ancien participant (régime de retraite) OU FRV – Constituant (à la suite d'une rupture de mariage ou d'un décès)
- CRI – Participant ou ancien participant (régime de retraite) OU CRI – Constituant (à la suite d'une rupture de mariage ou d'un décès)
- CRI/RERI OU FRV/FRR prescrit

Cocher obligatoirement un seul choix.

- Participant ou ancien participant (régime de retraite)
- Constituant (à la suite d'une rupture de mariage ou d'un décès)

Cocher une juridiction:

- Alberta Colombie-Britannique Manitoba Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Ontario Saskatchewan
- Terre-Neuve et Labrador Juridiction fédérale (inclut l'Île-du-Prince-Édouard, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon)

- FRVR OU REIR

3. TYPES DE TRANSACTIONS

Débits préautorisés (DPA) – Prélèvements périodiques ou prélèvement unique

- Débuter – Utiliser uniquement le formulaire Demande d'instruction simplifiée pour Accord de débits préautorisés (DPA)
- Cesser ou modifier – Utiliser uniquement le formulaire Demande de modification ou de cessation de l'Accord de débits préautorisés (DPA)

Joindre le formulaire Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale si le montant du dépôt ou du transfert effectué dans un régime non enregistré est de 100 000 \$ ou plus.

AUTRES TYPES DE TRANSACTIONS – Veuillez remplir la section Instruction de placement

Dépôt comptant par chèque: _____ \$ _____
Montant Date du chèque (AAAA/MM/JJ)

Transfert d'une autre institution ou d'un employeur – Joindre une copie du formulaire

Type de formulaire: _____

Montant: _____ \$ _____ \$ _____ \$ _____ \$

Nom de l'institution financière ou de l'employeur: _____

Retrait comptant – Indiquez le ou les comptes:

- Fixe _____ \$ Brut Net
- Total Pourcentage _____ % 10 % sans frais Unités matures Unités gratuites

* Si un prélèvement périodique est déjà en vigueur dans ce compte, il se poursuivra sans aucune modification. Pour modifier ou cesser un prélèvement périodique, veuillez remplir le formulaire Demande de modification ou de cessation de l'accord de débits préautorisés (DPA).

Date du retrait: _____
(AAAA/MM/JJ)

Mode de dépôt: Dépôt direct (joindre spécimen de chèque) Par chèque

Retrait FERR, FRV, FRVR: Déduire du montant annuel

4. INSTRUCTION DE PLACEMENT

Référez-vous au communiqué de taux pour connaître les produits offerts.

	Montant en %. Le total des fonds doit être investi à 100 %.						
	Dépôt périodique	Dépôt comptant	Dépôt transfert				
Compte à intérêt quotidien rachetable (R) ¹							
Certificats de placement garanti	Montant en %. Le total des fonds doit être investi à 100 %.		Date d'échéance ou terme (AAAA/MM/JJ)	Intérêts Composés (C)	Intérêts Simples (S)		Rachetable ou Non rachetable (R ¹ , NR)
	Dépôt comptant	Dépôt transfert			Fréquence annuelle (A)	Versement ² (QUT, DDI)	

POUR LES RÉGIMES ENREGISTRÉS SEULEMENT

Les comptes d'investissement La Capitale rachetables (R) ¹	Code (voir tableau ci-joint)	Montant en %. Le total des fonds doit être investi à 100 %.		
		Dépôt périodique	Dépôt comptant	Dépôt transfert

1. Placement rachetable sous réserve des frais et pénalités applicables

2. QUT = Compte à intérêt quotidien, DDI = Dépôt direct (joindre un spécimen de chèque)

5. MISE EN GARDE

Les montants investis dans les comptes d'investissement La Capitale ne sont pas garantis, sauf en cas de décès du preneur. Votre investissement est effectué auprès de l'Assureur et vous n'acquiessez aucun droit dans les titres du fonds de référence. Les montants investis dans ce compte sont placés dans les fonds généraux de l'Assureur. Les montants investis sont subdivisés par l'Assureur en unités. Ces unités ne sont pas des valeurs mobilières et sont établies uniquement aux fins de faciliter le suivi des fluctuations futures de la valeur de votre investissement. L'Assureur établit la valeur initiale des unités qui vous sont attribuées lors de votre investissement. Le rendement du compte est lié à la performance du fonds de référence. Le rendement du fonds de référence fluctue selon la valeur de marché des titres qui le composent. Ainsi, le solde de ce compte peut, selon la performance du fonds de référence, augmenter ou diminuer chaque jour et même devenir inférieur aux montants investis si le rendement net des frais de gestion est négatif. Si le fonds de référence devenait non disponible ou cessait, pour quelque raison que ce soit, d'être utilisé par l'Assureur à titre de fonds de référence, ce dernier se réserve le droit de le remplacer par un autre fonds de référence qu'il estime similaire ou de déterminer le taux de rendement applicable.

Date de transaction: Sauf dans certaines circonstances, la date d'une transaction d'achat ou de rachat sera établie le jour ouvrable où la demande est reçue au siège de l'Assureur ou traitée dans le système d'exploitation Fundserv sous réserve qu'elle soit reçue **avant 16 h**, heure de l'Est, et qu'elle soit complète, dûment signée et accompagnée, le cas échéant, des sommes requises. Toute demande reçue **après 16 h**, heure de l'Est, sera considérée comme étant reçue le jour ouvrable suivant. L'Assureur se réserve le droit de modifier, sans préavis, la date d'établissement des transactions.

Frais de rachat et de transfert: Ce placement est rachetable et transférable en tout temps, sous réserve des frais de rachat, le cas échéant, et des frais de transfert applicables.

6. GARANTIE DE TAUX

Advenant que le taux utilisé pour la cotation ou l'exposé, le cas échéant, ne corresponde pas à celui prescrit par l'Assureur ou qu'une donnée ayant servi à établir la rente s'avère fautive, l'Assureur se réserve le droit d'ajuster la rente au taux prescrit ou selon la donnée véritable.

La politique d'attribution de taux consiste à garantir au client le taux à la signature pourvu que l'écart entre cette date et la réception des sommes n'excède pas les limites établies. Pour les rentes de retraite, il s'agit d'une table de taux plutôt qu'un taux.

- La limite établie correspond à l'écart entre la date de la signature et la réception des sommes (à la condition que le chèque soit encaissable avant l'expiration de ce délai). L'écart ne doit pas excéder 12 jours. Par contre, pour un virement d'une autre institution, l'écart ne doit pas excéder 60 jours.
- Si cette condition n'est pas respectée, c'est le taux en vigueur à la réception des sommes qui sera attribué.
- La garantie de taux ne s'applique pas à un CPG Indice-Action. Le taux et les conditions seront ceux en vigueur à la réception des documents.

7. DÉCLARATION DU PRENEUR

- J'ai vérifié les renseignements contenus dans cette demande et je les certifie vrais et complets.
- Je reconnais avoir lu et compris le texte de la section Mise en garde
- J'accepte de payer les frais et les pénalités applicables à la présente demande de retrait comptant ou de virement, le cas échéant.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du preneur

8. DÉCLARATION DU CONSEILLER

Je reconnais avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique (formulaire d'autorisation limitée – FAL) du preneur quant à la présente demande d'instruction et je reconnais avoir avisé le preneur des frais et des pénalités applicables, le cas échéant.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du conseiller

Code du conseiller

9. CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE

Je consens à la demande de retrait comptant.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Nom du bénéficiaire irrévocable

Signature du bénéficiaire irrévocable